

## S-2529797.1, Romande Energie SA, UN/D 839201

Poste et station transformatrice, sous-station

### Informations générales

**Numéro de demande**

S-2529797.1

**Nom/Désignation de l'installation**

Station de couplage Route du Simplon 28, partie GRD  
(Partie privée : S-2535635 - GOFAST - Noville)

**Description du projet**

Construction d'une nouvelle station sur la parcelle N°1149

**Recherche globale/Numéro du projet**

MAN.007890 / 70132020

**Coord. X de**

2'560'112

**Coord. Y de**

1'137'142

**NPA**

1845 Noville VD

**Requérante**

Romande Energie SA (181470)  
Route d'Evian 39  
1845 Noville

**Personne de contact**

Martino CALABRETTO  
martino.calabretto@romande-energie.ch

**Exploitante**

Romande Energie SA (2327)  
Rue de Lausanne 53  
1110 Morges

**Personne de contact**

Frédéric Lin  
frederic.lin@romande-energie.ch

**No Adresse facturation**

Romande Energie SA (148955)  
Factures fournisseurs  
1110 Morges

**Personne de contact**

fournisseurs Factures  
factures-fournisseurs@romande-energie.ch

### Données pour

Nouvelle construction

Oui  Non

Niveau de réseau ( Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

Remplacement de projet

Exécution selon projet normalisé

Provisoire/Durée d'exploitation jusqu'au

Approvisionnement du chantier en électricité jusqu'au

**Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d**

Voir annexes

Est-ce que la station fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale ?

Oui  Non

**Si oui :**

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

**Parcs éoliens:**

Le projet est-il une installation pour l'aménagement d'un parc éolien pour lequel le Guichet Unique Energie éolienne/OFEN a effectué la coordination des avis des autorités fédérales (art. 14, al. 4, LEne et art. 7, al. 1, OEne)?

Oui  Non

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par le Guichet Unique

### Type d'installation

Type d'installation

Station transformatrice

Si autre, lequel?

**Evaluations selon ORNI**

- Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?  Oui  Non
- Si oui, lesquelles?
- Si autres, lesquelles?
- Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?  Oui  Non

**Emplacement**

- Mise en place > 1000 m au-dessus de la mer  Oui  Non
- Indépendant, dans un bâtiment séparé  Oui  Non
- Accolé à un bâtiment  Oui  Non
- Intégré dans un bâtiment d'habitation  Oui  Non
- Intégré dans un autre bâtiment  Oui  Non
- Autre

**Type de bâtiment**

- Béton  Oui  Non
- Maçonnerie  Oui  Non
- Métal  Oui  Non
- En plein air  Oui  Non
- Autre

**Informations générales****Distribution basse tension**

Type de dispositif de protection contre les surintensités au départ du transformateur BT (par ex. : HPC type gTr , disjoncteur)

Courant / puissance assigné du dispositif de protection contre les surintensités au départ du transformateur BT (Données en (A) ou (kVA))

Selon quelle norme la distribution BT est-elle construite ?

Courant assigné InA de l'ensemble d'appareillage BT selon SN EN 61439-1 (A)

Courant assigné de crête admissible Ipk de l'ensemble d'appareillage BT (kA)

**Installation haute tension (>1000V)**

**Courant de défaut à la terre unipolaire maximal du côté HT (A)**

40

- Existence de SF6  Oui  Non
- Quantité totale dans l'installation (kg) 1.90
- La pression maximale admissible est-elle >2 bar et le 'produit pression-volume' (p\*V) du plus grand compartiment de l'appareillage isolé au gaz est-il >3000 (bar\*litre) ?  Oui  Non

Si oui : annonce de l'installation à l'ASIT

Où s'effectue la décharge de pression en cas d'arc de défaut interne (direction d'échappement, mesure telle que dispositif d'absorption, etc.) ?

Evacuation des gaz par le bas

(direction d'échappement, mesure telle que dispositif

d'absorption,

Comment la contrainte de pression est-elle maîtrisée en cas d'arc de défaut interne dans l'installation à haute tension (p. ex. volume du local approprié) ?

**Stations de couplage****Station de couplage 1**

Fabricant

Type

Siemens

8DJH

Tension nominale (kV)	24
Tension d'exploitation (kV)	21
Installation ouverte	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Enveloppe métallique CEI 62271-200	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Qualification arc électrique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, laquelle?	IAC A FL 20kA 1s.
Nombre de cellules, de champs Total	3
<b>Nombre d'éléments de couplage, de protection</b>	
Nombre de disjoncteurs	1
Nombre de sectionneurs de charge	2
Nombre de sectionneurs	
Champ avec fusibles	
Cellules de mesure	
Autre éléments de couplage, de protection	
Court-circuiteur rapide de mise à la terre par départ de ligne	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

---

## Remarques

### Remarques

Cette demande est liée à la demande d'approbation de la partie privée déposée par un tiers.

---

## Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts) 21000

---

## Données complémentaires

### Protection des eaux

#### Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Dans zone de protection des eaux S1	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans zone de protection des eaux S2	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans zone de protection des eaux S3	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans périmètre de protection des eaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans secteur de protection des eaux Au	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si autre, laquelle?	

#### Cours d'eau de surface (préciser la distance horizontale et verticale, joindre le profil transversal)

Eaux superficielles	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cours d'eau souterrain/Cours d'eau endigué	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

#### Prévention des accidents

La quantité totale d'huile isolante dans l'installation dépasse 20'000 kg?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
--	--

**Si oui: Joindre à la demande un rapport succinct selon l'art. 5 OPAM (814.012)**

#### Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Zones sismiques	Z3a
Classe d'ouvrages (CO)	II

#### **Zone Z1b, Z2, Z3a, Z3b ou CO III: Renseigner "Informations complémentaires: Sécurité sismique"**

#### Informations complémentaires: Sécurité sismique

Niveau du réseau (N)	
Transfo avec tension $\geq 36$ kV et puissance $> 2,5$ MVA (si oui: joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 51) 2)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

- Appareils à haute tension avec tension  $\geq 220$  kV (Si oui : joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 72) )  Oui  Non
- Connexions par câbles avec tension  $\geq 220$  kV (si oui : joindre feuille de calcul ann. D, remettre plans3) )  Oui  Non
- Bâtiment (neuf et existant) pour tension  $\geq 36$  kV (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))  Oui  Non
- Installations dans des armoires traitées (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))  Oui  Non
- Systèmes secondaires et autres équipements traités (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))  Oui  Non
- 1) Pour les transformateurs  $\geq 220$ kV (N2) : Remettre les esquisses de l'ancrage avec la demande ainsi que les plans et les justificatifs avant le montage. Pour les transformateurs  $<220$ kV  $\geq 36$ kV (N4 ou 6) : Réaliser les croquis d'ancrage sous votre propre responsabilité et exécuter le projet en conséquence.**
- 2) L'utilisation de transfo/appareils certifiés doit être démontrée dans la demande et être visible/vérifiable lors d'inspections (plaque signalétique, fiche technique, justificatif).**
- 3) Plans d'exécution (voir ann. G) au plus tard avant le début du montage**
- Protection du paysage, de la nature et du patrimoine**
- Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Office fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement), Directive OFEV Manuel EIE**
- Pour les données avec \* cf.: <https://map.geo.admin.ch>**
- \* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)  Oui  Non
- \* Sites marécageux  Oui  Non
- \* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels  Oui  Non
- Réserve paysagère cantonale  Oui  Non
- Réserve paysagère communale  Oui  Non
- \* Zone alluviale  Oui  Non
- \* Prairie ou pâturage sec  Oui  Non
- \* Haut-marais ou marais de transition  Oui  Non
- \* Bas-marais  Oui  Non
- \* Site de reproduction des batraciens / zones humides  Oui  Non
- \* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs  Oui  Non
- \* District franc fédéral  Oui  Non
- \* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs  Oui  Non
- Réserve naturelle cantonale  Oui  Non
- Réserve naturelle communale  Oui  Non
- Biotope à protéger selon art. 18 LPN  Oui  Non
- Surfaces d'assolement  Oui  Non
- Forêt**
- Respect de la distance forestière cantonale  Oui  Non
- Défrichement nécessaire  Oui  Non
- Exploitation préjudiciable:**
- Limitation hauteur des arbres nécessaire  Oui  Non
- Petite exploitation non forestière  Oui  Non
- Infrastructures concernées**
- Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE  Oui  Non
- Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?
- Routes nationales  Oui  Non
- Routes cantonales  Oui  Non
- Routes communales  Oui  Non
- Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/Itinéraires à vélo  Oui  Non
- \* Voies de communications historiques IVS  Oui  Non

**Installations de conduites (Les installations qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'une exploitation d'installation de transport par conduites existante au sens de l'art. 1 de la loi sur les installations de transport par conduites (LITC, RS 746.1) nécessitent l'accord de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'octroi d'un numéro d'autorisation de l'IFP remplit la condition de cet accord.)**

Installations de tubes (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)

Oui  Non

L'installation soumise avec cette demande porte-t-elle atteinte à une installation de transport par conduites au sens de l'art. 1 LITC ou de l'art. 3 OITC ?

Oui  Non

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par l'IFP (Sur ce lien, vous devez préalablement indiquer le projet à l'IFP pour que celle-ci puisse créer un numéro d'identification.):

Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)

Oui  Non

Domaine public

Oui  Non

Si autres, lesquelles?

**Fouille sur le domaine public**

Autorisation est disponible:

**Servitudes**

Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles

Oui  Non

Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?

Oui  Non

**Autorisation écrite disponible**

Autorité cantonale

Non

Autorité communale

Non

Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)

Pas nécessaire

**Chemins de fer** cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i

**(rapprochement, système de mise à la terre, etc.)**

Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?

L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?

Oui  Non

Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?

Oui  Non

**Critères spéciaux**

**Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"**

Selon le plan de zones communal, le projet se situe à bâtir

Dans zone

A proximité d'une zone non constructible ( Cadastre RDPPF/ Annexe 1 OGéo)

Oui  Non

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Oui  Non

Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération

Oui  Non

**Informations complémentaires: Critères spéciaux**

**Construction hors de la zone à bâtir**

**La demande est accompagnée d'une justification d'implantation comprenant les sujets suivants:**

La justification du besoin de cette installation, en particulier une précision concernant les bâtiments qu'elle doit alimenter et les raisons pour lesquelles ils ont droit à l'électricité

Oui  Non

Dessin sur une carte de la distance jusqu'à la zone à bâtir la plus proche incl. plan de zones avec légende

Oui  Non

Dessin du périmètre d'alimentation prévu de la ST (également des stations les plus proches) sur un plan de zones adéquat avec légendes

Oui  Non

Analyser et présenter 2 ou 3 variantes d'emplacement possibles (pas d'emplacement alibi - tous les meilleurs emplacements possibles, en particulier accolés à des bâtiments, doivent être considérés) avec l'ordre de priorité suivant : 1. Intégration dans des volumes

Oui  Non

habitables existants/2. Accolé à des bâtiment existants/3. Insertion dans des groupes de bâtiments/4. Installation isolée uniquement dans des cas particuliers

Evaluation des emplacements (avantages et inconvénients)

Oui  Non

Concentration sur un emplacement

Oui  Non

Démonstration à l'aide d'un photomontage réaliste de la station à l'emplacement privilégié et une photographie des environs (y.c. les autres options d'implantation)

Oui  Non

Autres documents, si nécessaire pour l'évaluation globale (p.ex. OIBT)

Oui  Non

**Rapprochement à une zone d'interdiction de bâtir: Si oui, la zone affectée par l'ensemble du projet (installations de chantier comprises)? Plan de situation coté ou justification que les distances de protection resp. d'interdiction de construire sont respectées si les distances horizontales suivantes ne sont pas respectées?**

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à

Oui  Non

**20 m**, dans le cas d'immeubles de grande hauteur, par rapport au conducteur le plus éloigné (justification selon OLEI)

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à

Oui  Non

**5 m** pour les bâtiments et installations, à partir de leur socle de fondation ou aux parties du support (justification selon OLEI), si distance inférieure, clarifier la zone d'influence de la mise à la terre structurelle avec le propriétaire du câble et joindre le résultat

Distance au rail extérieur d'**installation ferroviaire,**

Oui  Non

**inférieure à ( cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i) 50 m**

(preuve sur la base des zones réservées, alignements LCdF/ OCF et art. 98 ss OLEI)

Distance à l'axe de la **route nationale** inférieure à **50**

Oui  Non

**m** (justification sur la base des zones réservées, alignements selon LRN/ ORN et art. 114 ss OLEI)

Distance au **bord de la chaussée cantonale** inférieure à

Oui  Non

**10 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la législation cantonale)

Distance au **bord de la chaussée communale** inférieure à

Oui  Non

**5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions)

Distance à la **limite du bien-fonds** inférieure à **5**

Oui  Non

**m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions)

Distance aux **canalisations à haute pression** inférieure à

Oui  Non

**30 m** (preuve sur la base de l'art. 123 ss. OLEI et art. 17 al. 2 OSITC)

Distance aux **réservoirs (hors-sol ou enterré)** inférieure à

Oui  Non

**30 m** (justification selon art. 129 ss OLEI)

Distance à la **lisière de la forêt** inférieure à **30**

Oui  Non

**m** (justification du respect de la distance à la lisière de la forêt selon la législation forestière cantonale)

Distance aux **eaux** (cours d'eau souterrain/de surface et eau

Oui  Non

**stagnante) inférieure à 20 m** (justification du respect de

l'espace réservée aux eaux selon art. 41a, 41b ou art. 62 OEaux)

**Zone à risque selon carte de dangers cantonale**

Danger de crues

Oui  Non

Si oui: Degré de risque selon carte de dangers cantonale:

moyen (zone réglementée)

Autre zone de la carte de dangers concernée

Non

Si oui, laquelle?

**Site pollué**

Registre cantonal

Oui  Non

Registre militaire ou aérodrome civil

Oui  Non

Registre chemins de fer

 Oui  Non**Documents à transmettre**

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation. La désignation doit comporter 3 segments :  
 désignation du document - par ex. situation  
 numéro de plan ou de document, choisi par le requérant  
 date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation\_221133B\_16.05.2023 Ce titre est repris dans la décision.

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Ensemble_007890_26.03.2025	26.03.2025	PE_Simplon 28.pdf
----------------------------	------------	-------------------

Situation_007890_24.03.2025	31.03.2025	Autorisation station.pdf
-----------------------------	------------	--------------------------

**Plan de disposition**

Station_007890_13.03.2025	26.03.2025	STA_Simplon 28.pdf
---------------------------	------------	--------------------

**Schéma de principe**

Connexions_007890_26.03.2025	26.03.2025	STA_Simplon 28 - connexions.pdf
------------------------------	------------	---------------------------------

Orthogonal_007890_26.03.2025	26.03.2025	SCH_Simplon 28.pdf
------------------------------	------------	--------------------

**Document de l'ORNI**

ORNI_007890_26.03.2025	26.03.2025	ORNI_Simplon 28.pdf
------------------------	------------	---------------------

**Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235****Conclusion**

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ?

Oui  Non

**Si vous déposez une demande en tant que requérant pour un tiers, vous devez déposer une autorisation (procuration) de l'exploitant avec la demande.**

L'autorisation est jointe à la demande

Oui  Non

**Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.**

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?

Oui  Non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

Oui  Non

**Mise à jour de documents****Mise à jour de documents**

Date:

---

Signature:

---

 Nom en caractères d'imprimerie:
 

---

Date:

---

Signature:

---

 Nom en caractères d'imprimerie:
 

---

Administration centrale  
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI  
Luppenstrasse 1  
8320 Fehraltorf  
Téléphone +41 58 595 18 18  
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale  
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI  
Route de la Pâla 100  
1630 Bulle  
Téléphone +41 58 595 19 19  
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch